



Dispositif d'Accompagnement à la Validation des Acquis d'Expérience

En vue de l'obtention du :

Diplôme d'ETAT d'AIDE-SOIGNANTE (D.E.A.S)

Sa mission : « L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de celui-ci, défini par les articles 3 et 5 du décret n°2002-194 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.

L'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie. »

Les activités du référentiel :

1. Dispenser des soins d'hygiène et de confort à la personne
2. Observer la personne et mesurer les principaux paramètres liés à son état de santé
3. Aider l'infirmier à la réalisation de soins
4. Assurer l'entretien de l'environnement immédiat de la personne et la réfection des lits
5. Entretenir des matériels de soin
6. Transmettre ses observations par oral et par écrit pour maintenir la continuité des soins
7. Accueillir, informer et accompagner les personnes et leur entourage
8. Accueillir et accompagner des stagiaires en formation

OBJECTIFS

- Rédiger le livret 2
- Se présenter à l'oral avec aisance et précision, avec un discours argumenté

PUBLIC

- Salariés, demandeurs d'emploi, particuliers, entrepreneurs, dirigeants

PRÉREQUIS

- Avoir obtenu la recevabilité

MODALITÉ DE RÉALISATION DE LA FORMATION

- En présentiel ou à distance, avec partage de documents via une plateforme

PROGRAMME

- S'approprier la méthodologie de rédaction
- Choisir les expériences et les situations sur lesquelles s'appuyer (preuves)
- Rédiger le livret et être corrigé.e
- Analyser sa pratique
- Mise en situation à l'oral pour l'épreuve devant le jury (transparents, simulation d'entretien, ...)

Le consultant tout au long de l'accompagnement :

- Offre un appui technique pour la rédaction du livret 2 : Conseil, relectures par le consultant, avec corrections
- Vérifie le dossier final

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Entretiens individuels
- Support numérique et papier
- Animation d'un atelier « Explicitation de l'expérience »
- Explicitation et récits d'expériences
- Analyse des pratiques et des situations
- Correction de rapports
- Jeux de rôle
- Apport d'exemples
- Coaching
- Le stagiaire bénéficie d'une assistance pédagogique pendant 6 mois, à partir de la fin de la formation.

CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION

- A distance : Les stagiaires doivent avoir un PC avec une webcam et une connexion internet suffisante afin de pouvoir suivre la formation.

CONDITIONS DE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN :

Les examinateurs doivent vérifier que le candidat est capable d'adapter ses compétences à d'autres contextes ou à des publics différents. Les compétences qui n'ont été ni actualisées ni entretenues par la pratique ne peuvent être validées.

Lorsque les examinateurs estiment, à la lecture du livret 2, que des compétences sont manifestement acquises par le candidat, celles-ci peuvent être validées sans faire l'objet de questions complémentaires lors de l'entretien.

A l'issue de l'entretien, les examinateurs délibèrent à partir de leurs propositions de validation, domaine de compétences par domaine de compétences, et de leur appréciation de l'entretien.

RÉSULTATS POSSIBLES

Le jury (sous formation plénière) se réunit afin de statuer sur les propositions de validation faites par les groupes d'examineurs. Sa décision porte pour chaque candidat sur l'attribution totale des unités ou domaines de compétence ou, à défaut, sur la validation partielle du diplôme, c'est à dire la validation d'un ou plusieurs domaines de compétences ou d'une ou plusieurs unités de compétences.

A - La validation totale

Elle donne lieu à la délivrance du diplôme par la DRJSCS dans les mêmes formes et conditions qu'un diplôme obtenu par la voie de la formation.

B - La validation partielle

Lorsque la validation de domaine ou d'unité de compétences est partielle, la DRJSCS fait parvenir un relevé de décision au candidat. Ce relevé de décision permet au candidat de connaître les compétences acquises et celles restant à valider à partir de la première notification de résultat du premier passage devant le jury.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Evaluation des productions écrites et de la présentation orale du projet.

La formation est sanctionnée par une attestation individuelle de formation.

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- 24H, 12 séances de 2H

DÉLAI D'ACCÈS

- Entrées et sorties permanentes

ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Accessibilité des locaux (bureaux et salles de formation) aux personnes à mobilité réduite.
- Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap.
- Formations accessibles aux malentendants appareillés et aux malvoyants s'ils disposent de leur propre appareil de prise de notes.

TARIF

- 1500 € net de taxes.

Nos Conditions Générales de Vente sont disponibles à l'adresse : [Mentions légales - Protection de la vie privée - Règlement intérieur - CAREER CONSULTING \(career-consulting.fr\)](#)

FORMATEUR

- Raphaëlle Colombet
Formatrice consultant en ingénierie de la formation et dans le secteur des ressources Humaines.
Accompagnatrice VAE / Bilan de compétences
Conceptrice de produits pédagogiques
Auditrice Qualité

Information source : référentiel du titre DEAS.

Emploi métier de rattachement suivant la nomenclature du ROME : J1501 - Soins d'hygiène, de confort du patient

V5 mise à jour le 20/01/2022